"La seule tolérance au dépassement du volume enveloppe sur les hauteurs s'applique aux éléments techniques: souches de cheminée, édicule d'ascenseur,... et sous certaines conditions aux chiens assis ou lucarnes.

Mais...S'il n'y a pas de tolérance, elle existe de fait puisqu'au moment de définir la conformité il faudrait retrouver le niveau de terrain naturel (avant construction) qui sert de base pour établir la hauteur réglementaire.

Dans la plupart des cas, il est difficile après terrassement de définir de manière précise le niveau avant intervention."

Je vous invite alors à ne pas modifier votre maquette numérique pour laquelle l'erreur de hauteur n'est que de 1,2% de la hauteur totale. En outre, le maillage magnétique n’est actif sur les élévations qu’à la condition que les profils lui soient attachés (poignées d’extrémités).

Néanmoins, je vous demande de retenir que lors d'un projet collaboratif, s’il est absolument nécessaire de contrôler les dimensions du maillage d'implantation, il est aussi important de vérifier le maillage vertical nécessaire